

Action n°3.2

Appel à projets Expérimentation, ~~et~~ Outils et méthodes

Quel est l'objectif du dispositif ?

L'appel à projets vise à renforcer l'efficacité économique des filières tout en contribuant à la transition agro-écologique de l'agriculture française. Il est destiné à accompagner des projets sur l'expérimentation et les outils et méthodes (élaboration de diagnostics et d'outils de conseil en exploitation) dans les différentes filières agricoles.

Pour quels projets ?

Les thématiques et les critères éligibilité et de sélection de l'appel à projets sont précisés dans le cahier des charges de l'appel à projets.

Qui sont les bénéficiaires éligibles ?

Instituts techniques agricoles, centres techniques, laboratoires, établissements d'enseignement agricole et organismes publics ou privés se livrant à des activités de recherche, d'expérimentation et de développement agricole.

Quelle est la nature et le montant de l'aide apportée ?

L'aide est apportée sous forme de subvention. Le taux d'aide maximum est de 80 %, avec des subventions plafonnées à 300 000 €, pour des projets de 3 ans maximum.

Quel est le calendrier de mise en œuvre ?

Le cahier des charges est publié par décision de FranceAgriMer le 01/07/N-1 pour un dépôt des projets le 15/10/N-1 et une sélection des projets au mois de mars de l'année N.

Quels sont les financements prévus ?

L'appel à projets est financé par le CASDAR. A titre indicatif, l'enveloppe 2018 de cet appel à projets était de 10,3 M€

Qui contacter ?

FranceAgriMer : experimentation@franceagrimer.fr

Liens utiles

<http://www.franceagrimer.fr/Aides/Appel-a-projets-Experimentation-Methodes-et-Outils>
<https://agriculture.gouv.fr/developpement-agricole-et-rural-appels-projets>